RCS : TARBES
Code greffe : 6502

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TARBES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00356
Numéro SIREN : 795 086 701
Nom ou dénomination : SAS AB65, Société de participations financières de profession libérale de biolog

Ce dépôt a été enregistré le 24/08/2018 sous le numéro de dépôt 3025

Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE TARBES

6 RUE MARECHAL FOCH
65013 TARBES CEDEX
Tél05.62.51.77.77-Fax05.62.51.77.87
www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

SAS AB65, Société de participations financières de profession libérale de biologistes médicaux

chemin de Bourisp
65170 Sailhan

V/REF :
N/REF : 2013 B 356 / 2018-B-3025

Le greffier du tribunal de commerce de Tarbes certifie qu'il a reçu le 09/08/2018,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2017.

Concernant la société

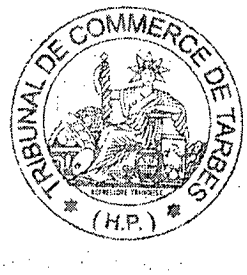
SAS AB65, Société de participations financières de profession libérale de biologistes médicaux
Société de participations financières de professions libérales à forme de S.A.S.
chemin de Bourisp
65170 Sailhan

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-B-3025 le 24/08/2018

R.C.S. TARBES 795 086 701 (2013 B 356)

Fait à TARBES le 24/08/2018,

LE GREFFIER



AB65
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
SOCIETE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES DE PROFESSION LIBERALE DE BIOLOGISTES MEDICAUX
AU CAPITAL DE 3.000 EUROS
SIEGE SOCIAL : CHEMIN DE BOURISP
65170 SAILHAN
795 086 701 RCS TARBES

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

DEUXIEME DECISION

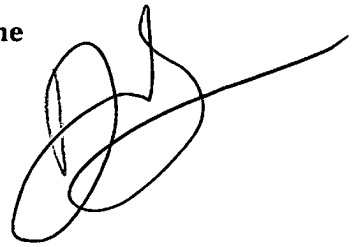
L'associée unique, constate que les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir un bénéfice de 39 974 euros et décide de procéder à l'affectation suivante :

Origine		
-Résultat de l'exercice		39 974 euros
Affectation:		
- Autres réserves	39 974 euros	
Totaux	**39 974 euros**	**39 974 euros**

Rappel des dividendes distribués :

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, il est rappelé qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Certifié conforme
Le Président



Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

(1) BILAN SIMPLIFIE

DGFiP N° 2033-A-SD 2018

Désignation de l'entreprise : SAS AB65 - BRIGNOLI — chemin de Bourisp — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : 65170 SAILHAN

Numéro SIRET * : 7 9 5 0 8 6 7 0 1 0 0 0 1 3

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12 — Durée de l'exercice précédent * : 12

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31122017 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122016 Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012		
		Autres*	014		016		
	Immobilisations corporelles*		028		030		
	Immobilisations financières* (1)		040	499 994	042	499 994	499 994
	Total I (5)		044	**499 994**	048	**499 994**	**499 994**
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052		
	STOCKS Marchandises *		060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070		
		Autres * (3)	072		074		
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	2 052	086	2 052	8 138
	Charges constatées d'avance *		092		094		
	Total II		096	**2 052**	098	**2 052**	**8 138**
	Total général (I + II)		110	**502 046**	112	**502 046**	**508 132**

PASSIF

			Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	3 000	3 000
	Ecarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126	300	300
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	99 467	44 932
	Report à nouveau	134		
	Résultat de l'exercice	136	**39 974**	**54 536**
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	**142 742**	**102 767**
	Provisions pour risques et charges **Total II**	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	321 462	372 507
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		2 229
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 36 787)	172	37 842	30 628
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	**359 304**	**405 365**
	Total général (I + II + III)	180	**502 046**	**508 132**

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	272 785
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Certifiés conformes, le Président

(2) **COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)** — DGFiP N° 2033-B-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise: **SAS AB65 - BRIGNOLI** — Néant []*

				Exercice N clos le 31122017 (1)	Exercice N-1 clos le 31122016 (2)										
A - RESULTAT COMPTABLE															
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210										
	Production vendue biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214										
	Production vendue services *		217		218										
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222										
	Production immobilisée *				224										
	Subventions d'exploitation reçues				226										
	Autres produits				230										
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232										
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234										
	Variation de stock (marchandises) *				236										
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238										
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240										
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			2 042	242	2 042	3 060								
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244										
	Rémunérations du personnel *				250										
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)				252										
	Dotations aux amortissements *				254										
	Dotations aux provisions				256										
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262										
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260												
	Total des charges d'exploitation (II)				264	**2 042**	**3 060**								
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	**(2 042)**	**(3 060)**								
PRODUITS ET CHARGES SUR LES	Produits financiers (III)				280	48 166	67 785								
	Produits exceptionnels (IV)				290										
	Charges financières (V)				294	6 150	10 190								
	Charges exceptionnelles (VI)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300										
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348												
	Impôts sur les bénéfices * (VII)				306										
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310	**39 974**	**54 536**								
B - RESULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	**39 974**	314								
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316										
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318										
	Provisions non déductibles*				322										
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324										
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		330										
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248												
	Fraction des loyers verser dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensés de réintégration)		249		251										
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998										
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999										
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997								
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		Zone franche urbaine (44 octies et 44 octies A)	987		Zones restructuration de la défense (44 terdecies)	127							
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989		Zone de revitalisation rurales (44 quindecies)	138			342				
	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990		Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	991										
	Divers* dont ZFA (44 quater -decies)	345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655			350	45 758
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS						Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						352		354	**5 784**
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)											356			
	Déficits antérieurs reportables :* 54 363 dont imputés sur le résultat :													360	
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS						Bénéfice col. 1		Déficit col. 2				370		372	**5 784**

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **502 046** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **48 166** euros et un total **charges** de **8 192** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **39 974** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2017** et finit le **31/12/2017.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.